

Décision n° 2019-0030 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 janvier 2019 abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à l'opérateur Igwan.net

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 12-0137 en date du 21 février 2012 attestant du dépôt par l'opérateur Igwan.net d'un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l'opérateur Igwan.net reçu le 4 janvier 2019, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide:

Article 1. À compter du 7 janvier 2019, les dispositions attribuant à l'opérateur Igwan.net (enregistrée à la préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin sous le numéro W751212717) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau cidessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Préfixes de routage des numéros			
géographiques et non	05 00 50	2016-1477	03/11/2016
géographqiues			
Numéros géographiques	05 90 30	2016-1477	03/11/2016
Préfixe RIO fixe	IP	2016-1477	03/11/2016

Article 2. Le directeur Internet et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Igwan.net et publiée sur le site internet de l'Autorité

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

Pour le Président et par délégation

Olivier DELCLOS

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales